

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU

06 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le six du mois de juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MONTFAUCON EN VELAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire des ses séances, sous la présidence de **Mr François Régis SABY, Maire.**

Nombre de conseillers afférent au Conseil Municipal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Absents : 03
Pouvoir : 01

Date de convocation : 30/06/2021

Date d'affichage : 30/06/2021

PRESENTS : François Régis SABY, Marie Laure JAMES, Lucien MOUNIER, Sophie VALLA, Jean Paul BARRALON, Céline MASSARDIER, André SAGNOL, Brice AULAGNON, Franck BARALON, Denis BARRALON, Jean Paul GIBERT

ABSENTS avec POUVOIRS : Sophie VALLA pouvoir à Denis BARRALON

ABSENTS : Chantal SMAJDOR, Sonia SOUVIGNET

Mr Lucien MOUNIER a été élu secrétaire.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Lancement de la consultation pour la voirie 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à lancer l'appel d'offres pour les travaux de voirie 2021 sur la base de l'estimatif de 93 740€ HT.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Tarif et règlement de la salle d'animation

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de valider le règlement établi par la commission et de fixer les tarifs de la salle d'animation comme suit :

Municipalité, Entreprises de la commune et Comité d'entreprises, Associations de la commune à l'occasion de l'assemblée générale et 4 fois par année.	Gratuit Caution 1500€
Habitants de la commune	200 € en semaine (par jour) 450€ le week-end* Caution 1500€
Habitants hors commune	250€ en semaine (par jour) 850€ le week-end* Caution 1500€

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Maîtrise d'œuvre pour le schéma d'assainissement

Dans le cadre de la mise en œuvre de son 11^{ème} programme d'intervention, l'Agence de l'eau Loire Bretagne a identifié certains systèmes d'assainissement (réseau de collecte et station de traitement des eaux usées) comme étant prioritaire pour les opérations d'aménagement et/ou de réhabilitation, au regard de leur impact potentiel sur l'état de la masse d'eau située en aval. La commune de Montfaucon a donc été identifiée en raison d'un impact potentiel sur le ruisseau de Brossettes, affluents du Lignon.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis de maîtrise d'œuvre établi par le département de la Haute Loire qui s'élève à 2000 € HT et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Mr Franck BARALON est arrivé en cours de séance

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : ARRET du PROJET PLU

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1. De tirer le bilan de la concertation :

Aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure ;

2. D'arrêter le projet de révision du PLU de la Commune de Montfaucon-en-Velay

3. Soumettre, pour avis, le projet de PLU aux Personnes Publiques Associées conformément aux articles L.153-16 à L.153-18 du code de l'urbanisme.

Plusieurs autres questions ayant été abordées, la séance est levée vers 22h50.

Le secrétaire de séance

Lucret MOUNIER



Le Maire

